N° 290. Mercredi 3 Decembre 1845. 16me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
pour un an . .	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois trois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht (Noordzijde)*.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE, 2 Décembre.

Le nouveau tarif de navigation sur le Rhin.

Le *Bulletin des Lois*, n° 60, contient l'arrêté royal suivant portant confirmation des articles supplémentaires XVI et XVII de la convention de Mayence, du 31 mars 1831.

Nous, GUILLAUME II, *etc., etc.*

Vu le 21e protocole de la dernière séance de la commission centrale pour la navigation du Rhin, à Mayence, contenant la ratification de la part des différents états riverains, du XVI article supplémentaire de la convention du 31 mars 1831 sur le nouveau tarif des droits de navigation sur le Rhin, ainsi que du XVII article supplémentaire contenant la liste des objets pour lesquels les droits de navigation ont été diminués ou qui en sont tout à fait exempts.

Vu l'art. 4 de la convention sur la navigation rhénane, du 31 mars 1831, qui détermine que le droit fixe est également susceptible d'une augmentation ou d'une diminution suivant le résultat d'un mesurage ultérieur du Rhin prescrit par l'art. 18 de ladite convention; ce mesurage ayant démontré que pour cette distance aussi la Néerlande a droit à une augmentation de $\frac{4}{10}$ cents pour 50 livres, en amont, et de $\frac{1}{10}$ cent pour 50 livres, en aval du fleuve;

Vu l'art. 2 de la loi du 19 juin 1845;

Sur les rapports de Nos ministres des finances et des affaires étrangères du 15 octobre dernier, n° $\frac{10}{861}$ (droits d'entrée et de sortie), et du 31 du même mois, n° 27;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Le nouveau tarif du droit de navigation sur le Rhin, tel qu'il est fixé dans l'annexe accompagnant ce arrêté, est confirmé par Nous, et entre en vigueur à partir du 16 octobre 1845.

Art. 2. Le tarif du droit fixe tel qu'il a été réglé par l'art. 4 de la convention du 31 mars 1831 sur la navigation rhénane, aperçu aux bureaux néerlandais, sera augmenté dans une proportion égale à celle mentionnée à la fin dudit article 4, et fixé en amont à 13 $\frac{15}{100}$ cents et en aval à 9 $\frac{1}{10}$ cents par quintal de 50 livres des 1000 lbs. [illegible] diminuées en vertu [illegible] ladite convention, ne subiront [illegible]

Art. 3. En attendant les arrangements ultérieurs au sujet des droits de navigation sur le Rhin, la perception du droit fixe et du droit de navigation sur le Rhin continue cependant à s'opérer aux bureaux néerlandais d'après les tarifs actuellement existants, jusqu'à ce qu'il soit pris par Nous d'autres dispositions à cet égard. Les exemptions et diminutions accordées sur les droits de navigation en vertu des traités existants restent en vigueur.

Art. 4. La liste des marchandises qui dorénavant ne sont soumises qu'à $\frac{1}{4}$ ou à $\frac{1}{20}$ des droits de navigation, ou qui sont tout-à-fait exemptes du paiement de ces droits, sera réglée à partir du 16 octobre 1845, conformément à l'art. XVII supplémentaire de la convention du 31 mars 1831, et qui est annexé au présent arrêté.

Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Bulletin officiel des Lois*.

La Haye, 1er novembre 1845.

GUILLAUME.

Le ministre des finances,
VAN HALL.

XVIe ARTICLE SUPPLÉMENTAIRE.

Le tarif provisoire la. C, mentionné aux articles 16, 18, 19 et suivants de la convention du 31 mars 1831, ainsi qu'aux articles supplémentaires de ladite convention, cessera d'être en vigueur à dater du 31me jour après l'échange et le dépôt aux archives de la commission centrale, des actes de ratification du présent article suplémentaire, et il sera remplacé, à dater du dit jour, par le tarif définitif la. C, ci-après, prescrit par l'article 18 de la convention sus-allégnée.

Litt. C. TARIF DES DROITS DE NAVIGATION DU RHIN.

Pour tous les objets compris sur le Rhin, à moins que par une exception formelle à la règle les droits aient été modérés, on payera par quintal:

	POUR LA DISTANCE de	à	EN DESCENDANT AU BUREAU DE	Cent.	Mill.	EN REMONTANT AU BUREAU DE	Cent.	Mill.
1	La frontière de Bade et de France . .	Brisac	Brisac	12	01	Brisac	18	05
2	Brisac	Strasbourg . .	Brisac	15	17	Grand pont du Rhin près de Strasbourg .	22	31
3	Strasbourg .	à la Lauter. .	Grand pont du Rhin près de Strasbourg .	14	49	Strasbourg. .	21	79
	de la Lauter .	Neubourg . .	Neubourg . .	»	47	Neubourg . .	»	70
4	Neubourg . .	Mannheim . .	Neubourg . .	23	51	Mannheim . .	35	36
5	Mannheim. .	Mayence . . .	Mannheim . .	18	24	Mayence . . .	27	42
6	Mayence. . .	Caub	Mayence . . .	10	»	Caub	15	03
7	Caub.	Coblence. . .	Caub	9	39	Coblence. . .	14	11
8	Coblence . .	Andernach. .	Coblence. . .	4	46	Andernach. .	6	70
9	Andernach .	Linz	Andernach. .	3	51	Linz	5	27
10	Linz	Cologne . . .	Linz	12	05	Cologne . . .	18	12
11	Cologne . . .	Dusseldorf. .	Cologne . . .	11	63	Dusseldorf. .	17	49
12	Dusseldorf. .	Ruhrort . . .	Dusseldorf. .	7	52	Ruhrort . . .	11	31
13	Ruhrort . . .	Wesel	Ruhrort . . .	7	04	Wesel	10	59
14	Wesel	Les frontières entre les Pays-Bas et le Hanovre près la Schenkenschanze.	Wesel	10	74	Emmerich . .	16	15
			En descendant le Leck, au bureau de:			En remontant le Leck, au bureau de:		
15	Lobith. . . .	Vreeswyk . .	Lobith	13	51	Vreeswyk . .	20	30
16	Vreeswyk . .	Krimpen. . .	Vreeswyk . .	5	73	Krimpen. . .	8	61
			En remontant le Waal, au bureau de:			En remontant le Waal, au bureau de:		
17	Lobith. . . .	Tiel	Lobith	11	»	Tiel	16	53
18	Tiel	Gorcum . . .	Tiel	8	24	Gorcum . . .	12	28

XVIIe ARTICLE SUPPLÉMENTAIRE.

Les exceptions au tarif la. C, mentionnées à l'article 23 de la convention de 1831, de même que les articles supplémentaires nis. III, V et VII sont abrogés, et remplacés par les dispositions suivantes, à partir du 31e jour après l'échange et le dépôt aux archives de la commission centrale à Mayence, des actes de ratification du présent article supplémentaire.

EXCEPTIONS.

A. Les articles suivants ne seront passibles que du payement du quart par quintal des droits respectifs fixés par le tarif des droits de navigation.

Numéros.
1. Cendres non lessivées.
2. Asbest, sans préparation.
3. Asphalt préparé.
4. Pierre de taille, à four, à meules, à carreler, pierres lithographiques, pierres à feu, pierres à aiguiser ou à repasser, fines ou communes, emballées ou non, marbres en blocs ou carreaux, non polis et non emballés.
5. Plombagine.
6. Lies d'eau de vie, de bière, de vin, marcs, fondrilles.
7. Pierre ponce.
8. Joncs et prêle.
9. Faines.
10. Ecorces à tan, de saules et d'arbres en général, moulues ou non.
11. ~~Farine de glands de~~ chêne.
12. Fer en gueuses ou en masses, fer brut, fer vieux, bombes, boulets, grenades, canons (lorsque ces objets sont à envisager comme ferraille), de même acier en gueuses et acier en pains, sans autre fabrication.
13. Miroir d'âne (sélénite provenant de Mannheim).
14. Minerai de calamine.
15. Racine d'épine-vinette (curcuma).
16. Légumes secs de tous genres.
17. Blés et céréales de toutes espèces, y compris les blés verts et séchés (dits à potage), le maïs (blé ou froment de Turquie).
18. Cendres et regrets de métaux parfaits ou imparfaits.
19. Cornes (à l'exception des bouts de cornes) et sabots d'animaux, cornillons (partie inférieure et molle des cornes).
20. Chanvre et lin (non teillé et non emballé), étoupes.
21. Noix et châtaignes écalées.
22. Noir de fumée, noir minéral (eiseuschwarze).
23. Os entiers ou cassés, servant à la tabletterie.
24. Craie en blocs ou en poudre.
25. Charbons pulvérisés.
26. Mangeoires, bassins, auges, margelles en pierres de grès, marbre ouvré, non poli et non emballé.
27. Lessive concentrée ou alcali.
28. Chiffons.
29. Malt ou drèche.
30. Pierre sélénite, dite mariënglass.
31. Farines et gruaux de toutes espèces.
32. Ecume de mèr, brute.
33. Tourteaux et poudrette de graines oléagineuses.
34. Poix de toutes espèces, sans distinction entre la poix noire et la poix résine, entre la poix blanche et la poix jaune, de même résine de toutes espèces, et mastic minéral bitumineux.
35. Rubrique et sanguine.
36. Semences, baies et graines de toutes espèces, y compris les graines de moutarde, d'esparsettes et de persicaire, mais à l'exclusion des graines et baies de drogueries, de médecine et de fabriques, telles que anis, anis étoilé, fenouil, coriandre, cumin, barbotine, etc.
37. Sel de potasse.
38. Sel, savoir: de cuisine, d'alimentation pour le bétail, sel gemme.
39. Emeri en poudre et en pierre.
40. Goudron végétal et minéral.
41. Garde et pastel.
42. Bismuth.
43. Amadou.

B. Du vingtième du droit.

Numéros.
1. Alun, terres ou roches.
2. Attirail d'artillerie et munitions pour le service militaire.
3. Asphalt en roches, bitume de Judée.
4. Bois à brûler de toutes espèces, fagots, branchages, copeaux et planures, charbons de bois.
5. Sang d'animaux.
6. Ciment.
7. Chicorée torréfiée.
8. Minerais de tous genres, à l'exception de ceux spécialement tarifés; de même la manganèse.
9. Bitume minéral.
10. Pieds et tendons d'animaux.
11. Tonneaux avinés, vides.
12. Pierres brûlées de toutes espèces, tuiles, briques.
13. Houille et coak.
14. Plâtre, calciné.

Feuilleton du Journal de La Haye. 3 Déc. 1845.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.(1)

V.

Simbad le marin. (*Suite*)

L'homme qui s'était éloigné reparut tout à coup du côté opposé à celui par lequel il avait disparu; il fit un signe de la tête à la sentinelle, qui se retourna de son côté et se contenta de prononcer ces seules paroles: *s'accommodi.*

Le *s'accommodi* italien est intraduisible. Il veut dire à la fois: Venez, entrez, soyez le bienvenu, faites comme chez vous, vous êtes le maître; le *s'accommodi*, c'est cette phrase turque de Molière, qui étonnait si fort le bourgeois gentilhomme par la quantité de choses qu'elle contenait. Les matelots ne se le firent pas dire deux fois; en quatre coups de rames, la barque toucha la terre. Gaetano sauta sur la grève, échangea encore quelques mots à voix basse avec la sentinelle, ses compagnons descendirent l'un après l'autre, puis enfin vint le tour de Franz.

Il avait un de ses fusils en bandoulière, Gaetano avait l'autre, un des matelots tenait sa carabine. Son costume tenait à la fois de l'artiste et du dandy, ce qui n'inspira aux hôtes aucun soupçon, et par conséquent aucune inquiétude. On amarra la barque au rivage, on fit quelques pas pour chercher un bivac commode; mais sans doute le point sur lequel on s'acheminait n'était pas dans la convenance du contrebandier qui remplissait le poste de surveillant, car il cria à Gaetano: — Non point par là, s'il vous plaît!

Gaetano balbutia une excuse, et, sans insister davantage, s'avança du côté opposé, tandis que deux matelots, pour éclairer la route, allaient allumer des torches au foyer. On fit trente pas à peu près, et l'on s'arrêta sur une petite esplanade tout entourée de rochers, dans lesquels on avait creusé des espèces de sièges à peu près pareils à de petites guérites, où l'on monterait la garde assis. A l'entour poussaient, dans des veines de terre végétale, quelques chênes nains et des touffes épaisses de myrtes. Franz abaissa une torche, et reconnut à un amas de cendres qu'il n'était pas le premier à s'apercevoir du confortable de cette localité, et que ce devait être une de ces stations habituelles des visiteurs nomades de l'île de Monte-Christo.

Quant à son attente d'événements, elle avait cessé. Une fois le pied sur la terre ferme, une fois qu'il eut vu les dispositions sinon amicales, du moins indifférentes de ses hôtes, toute sa préoccupation avait disparu, et à l'odeur du chevreau qui rôtissait au bivac voisin, la préoccupation s'était changée en appétit.

Il toucha deux mots de ce nouvel incident à Gaetano, qui lui répondit qu'il n'y avait rien de plus simple qu'du souper quand on avait, comme eux, dans leur barque, du pain, du vin, six perdrix et un bon feu pour les faire rôtir.

— D'ailleurs, ajouta-t-il, si Votre Excellence trouve si tentante l'odeur du chevreau, je puis aller offrir à nos voisins deux de nos oiseaux pour une tranche de leur quadrupède.

— Faites, Gaetano, faites, dit Franz, vous êtes véritablement né avec le génie de la négociation.

Pendant ce temps, les matelots avaient arraché des brassées de bruyères, fait des fagots de myrtes et de chênes verts, auxquels ils avaient mis le feu, ce qui présentait un foyer assez respectable. Franz attendait donc avec impatience, humant toujours l'odeur du chevreau, le retour du patron; lorsque celui-ci reparut, et vint à lui d'un air fort préoccupé.

— Eh bien! demanda t-il, quoi de nouveau. On repousse notre offre.

— Au contraire, fit Gaetano; le chef à qui l'on a dit que vous étiez un jeune gentilhomme français, vous invite à souper avec lui.

— Eh bien! mais, dit Franz, c'est un homme fort civilisé que ce chef, et je ne vois pas pourquoi je refuserais, d'autant plus que j'apporte ma part du souper.

— Oh! ce n'est pas cela: il a de quoi souper, et au-delà; mais c'est qu'il met à votre présentation chez lui une singulière condition.

— Chez lui! reprit le jeune homme; il a donc fait bâtir une maison?

— Non, mais il n'en a pas moins un chez-lui fort confortable, à ce que l'on assure du moins.

— Vous connaissez donc ce chef.

— J'en ai entendu parler.

— En bien ou en mal?

— Des deux façons.

— Diable! Et quelle est cette condition qu'il m'impose?

C'est de vous laisser bander les yeux et de n'ôter le bandeau que lorsqu'il vous y invitera lui-même.

Franz sonda autant que possible le regard de Gaetano pour savoir ce que cachait cette proposition.

— Ah! dame, reprit celui-ci répondant à la pensée de Franz, je le sais bien, la chose mérite réflexion.

— Que feriez-vous à ma place? dit le jeune homme.

— Moi, qui n'ai rien à perdre, j'irais..

— Vous accepteriez?

— Oui, ne fût-ce que par curiosité.

— Il y a donc quelque chose de curieux à voir chez ce chef?

— Ecoutez, dit Gaetano en baissant la voix, je ne sais pas si ce qu'on dit est vrai (Il s'arrêta en regardant si aucun étranger ne l'écoutait).

— Et que dit-on?

— On dit que ce chef habite un palais souterrain auprès duquel le palais Pitti est bien peu de chose.

— Quel rêve! dit Franz en se rasseyant.

— Oh! ce n'est pas un rêve, continua le patron, c'est une réalité. Cama, le pilote du *Saint-Ferdinand*, y est entré un jour, et il en est sorti tout émerveillé, en disant qu'il n'y a de pareils trésors que dans les contes de fées.

— Ah çà! mais sayez-vous, dit Franz, qu'avec de pareilles paroles vous me feriez descendre dans la caverne d'Ali-Baba?

— Je vous dis ce qu'on m'a dit, Excellence.

— Alors vous me conseillez d'accepter?

— Oh! je ne dis pas cela; Votre Excellence fera selon son bon plaisir. Je ne voudrais pas lui donner un conseil dans une semblable occasion.

Franz réfléchit quelques instants, comprit que cet homme si riche ne pouvait lui en vouloir, à lui qui portait seulement quelques milliers de francs; et comme il n'entrevoyait dans tout cela qu'un excellent souper, il accepta. Gaetano alla porter sa réponse.

Cependant, nous l'avons dit, Franz était prudent: aussi voulut-il avoir le plus de détails possibles sur son hôte étrange et mystérieux. Il se retourna donc du côté du matelot, qui, pendant ce dialogue avait plumé les perdrix avec la gravité d'un homme fier de ses fonctions, et lui demanda dans quoi ces hommes avaient pu aborder, puisqu'on ne voyait ni barques, ni speronares, ni tartanes.

— Je ne suis pas inquiet de cela, dit le matelot, et je connais le bâtiment qu'ils montent.

— Est-ce un joli bâtiment?

— J'en souhaite un pareil à Votre Excellence pour faire le tour du monde.

— De quelle force est-il?

— Mais de cent tonneaux à peu près. C'est du reste un bâtiment de fantaisie, un yacht, comme disent les Anglais, mais confectionné, voyez-vous, de façon à tenir la mer par tous les temps.

— Et où a-t-il été construit?

— Je l'ignore; cependant je le crois génois.

— Et comment un chef de contrebandiers, continua Franz, a-t-il faire construire un yacht destiné à son commerce, dans le port de Gênes?

— Je n'ai pas dit, fit le matelot, que le propriétaire de ce yacht fût un chef de contrebandiers.

— Non, mais Gaetano l'a dit, ce me semble.

— Guetano avait vu l'équipage de loin, mais il n'avait encore parlé à personne.

— Mais si cet homme n'est pas un chef de contrebandiers, quel est-il donc?

— Un riche seigneur qui voyage pour son plaisir.

— Allons, pensa Franz, le personnage n'en devient plus mystérieux, puisque les versions sont différentes. Et comment s'appelle-t-il?

— Lorsqu'on le lui demande, il répond qu'il se nomme Simbad le marin; mais je doute que ce soit son véritable nom.

— Simbad le marin?

— Oui.

— Et où habite ce seigneur?

— Sur la mer.

— De quel pays est-il?

— Je ne sais pas.

— L'avez-vous vu?

— Quelquefois.

— Quel homme est-ce?

— Votre Excellence en jugera elle-même.

— Et où va-t-il me recevoir?

— Sans doute dans ce palais souterrain dont vous a parlé Gaetano.

(1) Voir le *Journal de La Haye*, d'hier.

Numéros.
15. Sel de verre.
16. Ratures et déchets de cornes.
17. Chaux calcinée, chaux hydraulique.
18. Son.
19. Ardoises.
20. Retailles et roguures de peaux et cuirs.
21. Mottes à bruler.
22. Mortier de tuiles et briques broyées.
23. Coquillages, pulvérisés ou concassés.
24. Déchets de papier.
25. Bois de saule pour cercles et pour les vanniers, écorcés ou non.
26. Roseaux d'Europe, à l'usage des badigeonneurs.
27. Betteraves desséchées.
28. Seiures de bois.
29. Sacs vides, en état d'usage.
30. Pierres de grès, dite d'Engers et de Bendorff.
31. Déchets de sel.
32. Lessive de sel.
33. Eau salée, saumure.
34. Zostère marine, crins végétaux.
35. Retailles de soies de porc, pour les fabriques de sel ammoniac.
36. Baryte non emballé.
37. Lessive de savon.
38. Poterie de grès.
39. Poterie commune.
40. Tourbe et charbons de tourbe.
41. Pierres de tuf (moulues ou non), briques de tuf moulu, séchées à l'air.
42. Trass moulu.
43. Roches et terres vitrioliques.

C. Franchises.

Numéros.
1. Plants d'arbres et de vignes.
2. Balais de bouleau et de branchages.
3. Levures de bière.
4. Résidus des distillations
5. Beurre, non emballé en tonnes ou pots.
6. Engrais et amendements de tous genres, tel que cendres lessivées, vidanges de fabriques, fumier, plâtre, planée, sel d'engrais (lessive de salines), marnes, etc.
7. Glands pour semailles et engrais.
8. Oeufs.
9. Terres ordinaires, telles que terres végétales, sables, gravier, terres grasses, poudre à sabler de couleur naturelle.
10. Terre (noire et jaune) à foulon, à poterie, d'argile, à porcelaine et sable de Frechem.
11. Fascines pour les digues, plants de saules.
12. Poissons vivants.
13. Ustensiles de flottage et de batellerie.
14. Herbes à pâture de tous genres, telles que : herbes fourragères, trèfle, esparcette, foin, etc.
15. Herbes et plantes potagères (exotiques et indigènes, y compris les plantes tropicales pour serres chaudes), produits de jardins (frais), tels que fleurs, légumes, etc., racines comestibles en général, p. e. pommes de terre, oignons, betteraves et chicorée, vertes, etc.
16. Volaille.
17. Verre cassé, groisil.
18. Plâtre brut (moulu ou non).
19. Déchets ou débris d'os, os pulvérisés ou farine d'os, os carbonisés, charbons d'os.
20. Garance en racines vertes.
21. Lait.
22. Mousse.
23. Fruits frais, noix en écales.
24. Roseaux.
25. Pierres à bâtir (brutes), pierres à paver, pierres de démolition, pierres à chaux (non calcinées), pavés et silex (bruts à l'usage des fabriques.)
26. Paille, balle de grains, chaume.
27. Scories et crasses de métaux.
28. Animaux vivants.
29. Raisins cassés (en cuves découvertes), marc raisins.
30. Fer de lavage.
31. Sable d'étain et d'argent, sables à moules.

D. Le droit de navigation sur les bois de charpente et de construction (1) se percevra au mètre cube, savoir :

1. Le mètre cube de bois de chêne, orme, frêne, cerisier, poirier, pommier et de cornouiller payera :

a. En aval, autant que quatre quintaux de marchandises, conformément à la première colonne du tarif la. C de la convention du Rhin (XVIe article supplémentaire.)

b. En amont, autant que deux quintaux et demi de marchandises, conformément à la seconde colonne dudit tarif.

2. Le mètre cube de bois de pin, sapin, mélèze, hêtre, peuplier, érable et autres bois blancs ou bois résineux, payera de même :

a. En aval, autant que deux quintaux de marchandises, conformément à la première colonne dudit tarif C.

b. En amont, autant qu'un quintal et un quart de marchandises, conformément à la seconde colonne dudit tarif.

(1) Y compris les mâts, les bois de fusil simplement dégrossis à la scie, les bois de construction équarris ou façonnés.

L'administrateur des finances à Paramaribo, a porté à la connaissance du commerce que les prix, d'après lesquels seront perçus les droits de sortie durant le dernier trimestre de cette année, seront fixés de la manière suivante pour les produits coloniaux destinés à l'exportation : Sucre à 15 cents ; café 1er qualité (*heele*) à 25 cents ; idem, 2e qualité (*gebroken*) à 15 cents ; coton épuré à 23 cents ; idem brut, à 11½ cents ; cacao à 15 cents par livre d'Amsterdam et rum à 70 cents par gallon.

On apprend d'une source certaine que le Roi a accordé à M. D. Dronkers de Middelbourg la concession d'une voie ferrée, allant de la Zélande au Rhin et passant par le Brabant-Septentrional et le Limbourg, telle que l'avait établie la demande primitive de l'entrepreneur, principalement dans la direction de Bréda par Dongen et Loon-op-Zand, à Bois-le-Duc, etc.

On écrit de Gand, 29 novembre, que l'administration des finances va procéder à la liquidation des sommes restant dues aux fonctionnaires hollandais pour des travaux relatifs au cadastre avant les événements politiques de 1830. Comme parmi ces agents il pourrait s'en trouver qui aient encore à solder des dettes ou obligations contractées envers des particuliers belges, l'*Organe des Flandres* croit utile, dans l'intérêt de ces créanciers, de les prévenir que ce ne sera qu'au moyen d'une saisie-arrêt à pratiquer entre les mains de M. le ministre des finances à Bruxelles, avant le 20 décembre prochain, qu'ils pourront s'opposer à la remise des sommes qui vont être ordonnancées au profit desdits fonctionnaires hollandais.

On sait que la France et l'Angleterre se sont réunies pour soutenir par la force des armes, l'indépendance de Montevideo et pour empêcher le dictateur Rosas d'établir sur la rive orientale de la Plata, son système que l'Angleterre appelle antisocial et que la France qualifie de barbare. L'agent français à Montevideo, M. Deffaudis, paraît avoir reçu des instructions en ce sens, car c'est par sa coopération que Colonia a été bloquée récemment.

Jusque-là rien d'extraordinaire. Mais voici venir la *Gazette Mercantile* qui publie la lettre suivante de M. Guizot :

« *Ministère des affaires étrangères,*

» CABINET PARTICULIER.

» Mon cher collègue,

» Je suis enchanté d'apprendre que vous envoyez le capitaine Page à la Plata. Personne n'est plus propre que lui à y faire connaître nos véritables intentions. Je désire extrêmement qu'elles soient *bien comprises* par tout le monde et surtout par le président Rosas. Nous n'avons pas eu un moment la moindre idée de méconnaître ses droits ou son pouvoir, ni d'intervenir dans les affaires intérieures de son pays et de *son gouvernement. Nous avons besoin de la paix* entre les deux rives de la Plata. C'est là notre unique objet. Nous espérons que le président Rosas acceptera une médiation qui n'a rien, absolument rien d'hostile pour lui, et nous désirons beaucoup conserver avec lui les bonnes relations que vous avez heureusement rétablies en 1840. Que M. Page ne lui laisse aucun doute à cet égard ; il sera le *fidèle* interprète de notre politique et rendra service, je ne crains pas de le dire, au président Rosas lui-même.

» Adieu, mon cher collègue, tout vous.

» 4 mars 1845. GUIZOT.

» *A M. l'amiral de Mackau, ministre de la marine.* »

Cette lettre pour ainsi dire confidentielle n'a certes pas été destinée à être publiée. M. Page, dans l'intérêt même de sa mission aura peut-être cru pouvoir la communiquer à Rosas, qui pour se venger des dernières attaques de la France a fait publier cette lettre dans son journal officiel.

Les journaux de l'opposition en France, qui pour fournir leur *Premier Paris*, sont obligés depuis quelques mois de compter les arbres en Algérie et en Maroc et les pommes de terre gâtées de l'Irlande, soulèvent la question de Montevideo, le cheval de bataille de M. Thiers. Ils reprochent à M. Guizot d'avoir une politique double ; car tandis qu'il avait pris vis-à-vis de la chambre des députés l'engagement de réduire à la raison le dictateur de Buenos-Ayres, il lui envoie des paroles de conciliation et de paix.

M. Page, fortement compromis dans cette affaire, vient d'adresser une lettre au *Constitutionnel*, dans laquelle il déclare :

« 1° Que la lettre (de M. Guizot) ci-dessus, a été remise par lui en mains propres à M. Arana, ministre des affaires étrangères de la confédération Argentine, pour être portée à la connaissance pleine et entière de S. Exc. le gouverneur Rosas, conformément aux ordres qu'il avait reçus.

» 2° Que cette lettre lui a été rendue par M. Arana lui-même, et qu'elle se trouve encore aujourd'hui en sa possession ;

» 3° Enfin, qu'à l'époque de la présentation de cette lettre et de sa première audience du général Rosas, dona Manuelita, sa fille, alors malade, confinée dans sa chambre, n'avait pu le recevoir encore, et qu'il ne l'avait jamais vue de sa vie. »

Le *Journal des Débats* fait valoir des arguments pour démontrer que la lettre confidentielle de M. Guizot n'est point en désaccord avec la politique du gouvernement français ; il prétend que la France n'a jamais voulu la ruine de Rosas, chef d'un gouvernement légalement établi, et la guerre actuelle n'est qu'un moyen extrême que l'on a employé contre lui après avoir essayé les voies de la conciliation. M. Deffaudis n'aurait agi sans instructions ; et s'il en est venu à l'emploi de la force, n'est que le cas avait été prévu par le gouvernement ; et, d'autre part, M. Page n'a rien fait que de concert avec le résident français. L'intervention du gouvernement dans les affaires de la Plata sera poussée jusqu'à la mesure qui deviendra nécessaire.

Il a essayé, ajoutent les *Débats*, les moyens de conciliation ; d'abord, il a eu recours ensuite aux moyens de coërcition. Cela ne vaut-il pas mieux que le rôle contraire ? Agir ainsi n'est-il pas plus digne d'un gouvernement comme celui de la France que de faire des menaces d'abord pour les retirer ensuite, que d'envoyer une flotte au moment de négocier, pour la rappeler au moment de combattre ? Nous ne voudrions pas du grand bruit de l'expédition de la Plata ; mais, Tranchemont ne vaut-elle pas au moins la campagne de Syrie ?

Nous avons annoncé hier, d'après une correspondance de Berlin, que le pape ne serait pas très-éloigné de reconnaître l'église protestante et l'église grecque. La *Gazette de Cologne* contient à ce sujet la lettre suivante, datée de Berlin le 25 novembre :

Le bruit court dans quelques cercles politiques que le pape serait décidé à reconnaître l'église protestante et l'église grecque. Ce que ce mot de *reconnaître* a de vague donne lieu à une foule d'explications et de conjectures. Les uns disent que le Saint Père ratifiera, en tant qu'ils concernent l'Allemagne, les traités de Munster et d'Osnabruck, conclus en 1648 et qu'il ordonnera des mesures plus conciliantes au sujet des mariages mixtes. On raconte que déjà dans le courant du mois de septembre dernier un diplomate de Rome écrivait ce qui suit : « Si je ne me trompe, le moment approche où le pape prendra l'initiative de démarches importantes pour rétablir la paix dans le sein de l'église catholique et [illegible] qui se fera n'est pas seulement le résultat des conférences du pape avec les cardinaux et les princes les plus éminents de l'église, mais encore le fruit des observations et des renseignements recueillis déjà depuis nombre d'années, dans leurs voyages par plusieurs membres du secrétariat d'état et notamment par les cardinaux Lambruschini, Gonsalvi et Capaccini. Le premier comme secrétaire des brefs, a eu en outre à plusieurs reprises l'occasion de connaître à fond la déplorable situation des choses. Nous verrons quels fruits porteront les observations de ces hommes éminents et quelles dispositions seront prises pour arriver au but que l'on se propose. »

On a reçu [illegible] il, de nouvelles lettres qui s'expriment à peu près dans le même sens. Suivant une de ces communications, un bref qui sanctionnerait, sauf certaines réserves, les mariages mixtes, serait publié prochainement, et serait le précurseur d'autres concessions importantes.

— Et vous n'avez jamais eu la curiosité, quand vous avez relâché ici et que vous avez trouvé l'île déserte, de chercher à pénétrer dans ce palais enchanté?

— Oh! si fait, Excellence, reprit le matelot, et plus d'une fois même, mais toujours nos recherches ont été inutiles : nous avons fouillé la grotte de tous côtés, et nous n'avons pas trouvé le plus petit passage. Au reste, on dit que la porte ne s'ouvre pas avec une clé, mais avec un mot magique.

— Allons, décidément, murmura Franz, me voilà embarqué dans un conte des *Mille et une Nuits*.

— Son Excellence vous attend, dit derrière lui une voix qu'il reconnut pour celle de la sentinelle.

Le nouveau venu était accompagné de deux hommes de l'équipage du yacht. Pour toute réponse Franz tira un mouchoir de sa poche et le présenta à celui qui lui avait adressé la parole. Sans dire un seul mot, on lui banda les yeux avec un soin qui indiquait la crainte qu'il ne commît quelque indiscrétion, après quoi on lui fit jurer qu'il n'essayerait en aucune façon d'ôter son bandeau avant qu'il n'en reçût l'invitation. Il jura.

Alors les deux hommes le prirent chacun par un bras et il marcha guidé par eux et précédé de la sentinelle. Après une trentaine de pas, il sentit à la chaleur du brasier et à l'odeur de plus en plus appétissante du chevreau, qu'il repassait devant le bivac, puis on lui fit continuer sa route pendant une cinquantaine de pas encore, en avançant évidemment du côté où l'on n'avait pas voulu laisser pénétrer Gaetano, défense qui s'expliquait maintenant. Bientôt au changement d'atmosphère Franz comprit qu'il entrait dans un souterrain. Au bout de quelques secondes de marche il entendit un craquement, et il lui sembla que l'atmosphère changeait encore de nature et devenait tiède et parfumée ; enfin il sentit que ses pieds posaient sur un tapis épais et moelleux ; ses guides l'abandonnèrent à ce moment de silence, et une voix dit en bon français, quoique avec un accent étranger :

— Vous êtes le bienvenu chez moi, monsieur, et vous pouvez ôter votre bandeau.

Comme on le pense bien, Franz ne se fit pas répéter deux fois cette invitation ; il leva son mouchoir, et se trouva en face d'un homme de trente-huit à quarante ans, portant le costume tunisien, c'est-à-dire une calotte rouge avec un long gland de soie bleue, une veste de drap noir toute brodée d'or, des pantalons sang de bœuf larges et bouffants, des guêtres de même couleur, brodées d'or comme la veste, et des babouches jaunes ; un magnifique cachemire lui serrait la taille, et un petit cangiar aigu et recourbé était passé dans cette ceinture. Quoique d'une paleur presque livide, cet homme avait une figure remarquablement belle ; ses yeux étaient vifs et perçants ; son nez droit et presque de niveau avec le front, indiquait le type grec dans toute sa pureté, et ses dents blanches comme des perles ressortaient admirablement sous la moustache noire qui les encadrait. Seulement cette paleur était étrange : on eût dit un homme enfermé longtemps dans un tombeau, et qui n'eût pas pu reprendre la carnation des vivants. Sans être d'une grande taille, il était bien fait du reste, et, comme les hommes du Midi, avait les mains et les pieds petits. Mais ce qui étonna Franz, qui avait traité de rêve le récit de Gaetano, ce fut la somptuosité de l'ameublement.

Toute la chambre était tendue d'étoffe turque de couleur cramoisie et brochée de fleurs d'or. Dans un enfoncement était une espèce de divan surmonté d'un trophée d'armes arabes à fourreaux de vermeil et à poignées resplendissantes de pierreries ; au plafond pendait une lampe en verre de Venise, d'une couleur charmante, et les pieds reposaient sur un tapis de Turquie dans lequel ils enfonçaient jusqu'à la cheville ; des portières pendaient devant la porte par laquelle Franz était entré, et devant une autre porte donnant passage dans une seconde chambre qui paraissait splendidement éclairée. L'hôte laissa un instant Franz tout à sa surprise, et d'ailleurs il lui rendait examen pour examen, et ne le quittait pas des yeux.

— Monsieur, lui dit-il enfin, mille fois pardon des précautions que l'on a exigées de vous, pour vous introduire chez moi ; mais comme la plupart du temps cette île est déserte, si le secret de cette demeure était connu, je trouverais sans doute, en revenant, mon pied-à-terre en assez mauvais état, ce qui me serait fort désagréable, non pas pour la perte que cela me causerait, mais parce que je n'aurais plus la certitude de pouvoir, quand je le veux, me séparer du reste de la terre. Maintenant je vais tâcher de vous faire oublier ce petit désagrément, en vous offrant ce que vous n'espériez certes pas trouver ici, c'est-à-dire un souper passable et d'assez bons lits.

— Ma foi, mon cher hôte, répondit Franz, il ne faut pas vous excuser pour cela. J'ai toujours vu que l'on bandait les yeux aux gens qui pénétraient dans les palais enchantés ; voyez plutôt Raoul, dans *les Huguenots*, et, véritablement, je n'ai pas à me plaindre, car ce que vous me montrez fait suite aux merveilles des *Mille et une Nuits*.

— Hélas! je vous dirai comme Lucullus, si j'avais su avoir l'honneur de votre visite, je m'y serais préparé. Mais enfin, tel qu'est mon ermitage, je le mets à votre disposition ; tout maigre qu'il est, mon souper vous est offert. Ali, sommes-nous servis?

Presque au même instant la portière se souleva, et un nègre nubien, noir comme l'ébène et vêtu d'une simple tunique blanche, fit signe à son maître qu'il pouvait passer dans la salle à manger.

— Maintenant, fit l'inconnu à Franz, je ne sais si vous êtes de mon avis, mais je trouve que rien n'est gênant comme de rester deux ou trois heures en tête-à-tête sans savoir de quel nom ou de quel titre s'appeler. Remarquez que je respecte trop les lois de l'hospitalité pour vous demander ou votre nom ou votre titre ; je vous prie seulement de me désigner une appellation quelconque, à l'aide de laquelle je puisse vous adresser la parole. Quant à moi, pour vous mettre à votre aise, je vous dirai que l'on a l'habitude de m'appeler Simbad le marin.

— Et moi, reprit Franz, je vous dirai que, comme il ne me manque, pour être dans la situation d'Aladin, que la fameuse lampe merveilleuse, je ne vois aucune difficulté à ce que, pour le moment, vous m'appeliez Aladin. Cela ne nous sortira pas de l'Orient où je suis tenté de croire que j'ai été transporté par la puissance de quelque bon génie.

— Eh bien ! seigneur Aladin, fit l'étrange Amphitryon, vous avez entendu que nous étions servis, n'est-ce pas? veuillez donc prendre la peine d'entrer dans la salle à manger ; votre très-humble serviteur passe devant pour vous montrer le chemin. Et à ces mots, soulevant la portière, Simbad passa effectivement devant Franz

Franz marchait d'enchantements en enchantements ; la table était splendidement servie. Une fois convaincu de ce point important, il porta les yeux tour de lui. La salle à manger était moins splendide que le boudoir qu'il venait de quitter, elle était tout en marbre, avec des bas-reliefs antiques du plus grand prix, et aux quatre coins de cette salle, qui était oblongue, quatre magnifiques statues portaient des corbeilles sur leurs têtes. Ces corbeilles contenaient des pyramides de fruits magnifiques ; c'était des ananas de Sicile, des grenades de Malaga, des oranges des îles Baléares, des pêches de France et des dattes de Tunis. Quant au souper, il se composait d'un faisan rôti entouré de merles de Corse, d'un jambon de sanglier [illegible], d'un quartier de chevreau à la tartare, d'un turbot magnifique et d'un gigantesque langouste. Les intervalles des grands plats étaient remplis de petits plats contenant les entremets. Les plats étaient en argent, les assiettes en porcelaine du Japon. Franz se frotta les yeux pour s'assurer qu'il ne rêvait pas. Ali seul était admis à faire le service et s'en acquittait [illegible]. Le convive en fit compliment à son hôte.

— Oui, reprit celui-ci tout en faisant les honneurs de son souper avec la plus grande aisance, oui, c'est un pauvre diable qui m'est fort dévoué et qui fait de son mieux. Il se souvient que je lui ai sauvé la vie, et comme il m'a pris à sa tête, à ce qu'il paraît, il m'a gardé quelque reconnaissance de lui avoir conservée.

Ali, quoiqu'il n'entendît pas le français, vit au regard de Simbad qu'il parlait de lui ; en conséquence il s'approcha de la table, prit la main de son maître et la baisa.

— Et serait-ce trop indiscret, seigneur Simbad, dit Franz, de vous demander en quelle circonstance vous avez fait cette belle action?

— Oh ! mon Dieu ! c'est bien simple, répondit l'hôte ; il paraît que le drôle avait rôdé plus près du serail du bey de Tunis qu'il était convenable de le faire à un gaillard de sa couleur ; de sorte qu'il avait été condamné par la loi à avoir la langue, la main et la tête tranchées : la langue le premier jour, la main le second, et la tête le troisième. J'avais toujours eu envie d'avoir un muet à mon service ; j'attendis qu'il eût la langue coupée, et j'allai proposer au bey de me le donner pour un magnifique fusil à deux coups qui m'avait paru éveiller les désirs de Sa Hautesse. Il balança un instant, tant il tenait à en finir avec ce pauvre diable. Mais j'ajoutai à ce fusil un couteau de chasse anglais avec lequel j'avais haché, le voyage de la Mecque ; de sorte que le bey se décida à lui faire grâce de la main et de la tête, mais à la condition qu'il ne remettrait jamais le pied à Tunis. La recommandation était inutile. De plus loin que le mécréant aperçoit les côtes d'Afrique, il se sauve à fond de cale, et l'on ne peut le faire sortir de là que lorsque hors de vue de la troisième partie du monde.

Franz resta un moment muet et pensif, cherchant ce qu'il devait penser de la bonhomie cruelle avec laquelle son hôte venait de lui faire ce récit.

— Et comment l'honorable marin dont vous vous avez pris le nom, dit-il en changeant de conversation, vous passez votre vie à voyager?

— Oui, c'est un vœu que j'ai fait dans un temps où je ne pouvais guère pouvoir l'accomplir, dit l'inconnu en souriant ; j'en ai fait quelques-uns comme cela, et qui, je l'espère, s'accompliront tous à leur tour.

D'après une correspondance de Mexico, publiée par un journal anglais, avant de quitter son poste, M. Alley de Ciprey aurait figuré une seconde fois dans une querelle. Rencontrant au théâtre de Mexico un certain senor Otero, rédacteur du *Siglo*, qui avait publié contre lui un article, ce diplomate lui adressa quelques reproches qui amenèrent une violente altercation et un échange de voies de fait. A la suite de cette scène, une si vive exaspération se serait manifestée dans le public contre notre envoyé, que le gouvernement mexicain lui aurait conseillé de hâter son départ. Le senor Otero, provoqué en duel par M. Alley de Ciprey, se serait, d'ailleurs, refusé à toute rencontre, et ses compatriotes eux-mêmes auraient été indignés de sa lâcheté.

Nous apprenons que l'administration du Théâtre-Royal-Français se propose de faire débuter sur notre scène Mme De Vries, née R. Van Os, notre compatriote, qui fut envoyée il y a deux ans au Conservatoire de Musique de Paris.

Ce fut, sur le rapport de M. l'intendant des Théâtres que S. M. facilita à Mlle R. Van Os, aujourd'hui Mme De Vries, les moyens de faire ses études musicales.

Admise dans la classe du professeur Bordogni, cette dame est parvenue à vaincre des difficultés qui paraissaient d'abord insurmontables; depuis peu revenue à La Haye, elle doit, dit-on, paraître incessamment dans le rôle de *Rachel de la Juive*. Espérons que les bienfaits de S. M. porteront leurs fruits, et que nous aussi, nous aurons une chanteuse à opposer aux cantatrices des autres pays.

Expédition contre les Pirates à Bornéo.

On a publié en Angleterre le résultat de l'expédition entreprise par le contre-amiral Cochrane, commandant la station anglaise de Hong-Kong, contre les pirates de Bornéo. Voici sur cette opération quelques détails nouveaux, puisés dans le *Singapore-Free-Press* :

« Ayant touché à Saranak, le contre-amiral Cochrane, avec son escadre, se rendit à Bornéo-Proper, où il jeta l'ancre, et vint avec trois *steamers* s'embosser devant la ville, en demandant au sultan de lui livrer le prince Usof, qui avait retenu en esclavage des sujets anglais. Le sultan lui déclara que n'ayant pas le pouvoir de forcer celui-ci à se rendre, tout ce qu'il pouvait faire était d'aider l'amiral dans son dessein. Usof refusa de se constituer prisonnier, et se prépara au contraire à la résistance, pour le cas où l'on voudrait employer la violence à son égard. Aussitôt les bateaux à vapeur envoyèrent un boulet sur sa demeure, et le chef indigné ayant répondu à l'attaque, ils ouvrirent le feu, qui bientôt eut démantelé son habitation, et le contraignit à se retirer dans les jungles avec tous ses serviteurs.

» On prit possession de son fort, où l'on trouva vingt canons de bronze, qui furent saisis: l'amiral en fit hommage au sultan, en en gardant seulement deux pour indemniser les deux hommes retenus en esclavage par Usof. Lorsque les forces anglaises se furent éloignées, Usof, aidé par le peuple de la campagne, chercha à rentrer en possession de ses biens, qui avaient été mis au pillage; mais à peine fut-il aux portes de la ville que les troupes envoyées contre lui le défirent, le mirent en fuite, et, s'étant emparées de ses femmes et de ses trésors, le poursuivirent, sans toutefois pouvoir l'atteindre. Le sultan, d'accord avec l'amiral Cochrane, a déclaré [illegible] un refuge, et au retour de l'expédition il se préparait à envoyer des troupes à la recherche de ce rebelle.

» Après avoir obtenu cette réparation éclatante, l'escadre se dirigea vers la baie de Melluda, où les bâtiments jetèrent l'ancre, pendant que les *steamers*, les brick et les gommières entraient dans la baie. Le 18, ces forces s'arrêtèrent dans la rivière du schérif Osman, que remontèrent le même jour vingt-quatre canots, montés de cinq cent cinquante matelots ou soldats de marine, sous le commandement du capitaine Talbot. Le lendemain ils se trouvaient en vue du repaire des pirates. Il consistait [illegible] forts, bien armés de onze canons de gros calibre, et était de plus protégé par un barrage formé de câbles d'embarcations qui empêchait les pirogues ennemies d'avancer à l'attaque. La position était donc dans un état de défense très redoutable. On ne tira en instant; mais n'ayant obtenu aucun résultat, les commandants anglais ordonnèrent l'attaque. Les canots s'avancèrent immédiatement. Cependant les obstacles avaient été si bien combinés qu'il s'écoula près d'une heure avant que l'on pût forcer le barrage, et durant tout ce temps les pirates [illegible] de leur mieux.

» Mais dès qu'ils virent les embarcations anglaises déboucher par l'ouverture qu'elles étaient parvenues à se frayer, jugeant tout perdu, ils se sauvèrent, en abandonnant leurs biens et leurs demeures; les soldats les poursuivirent pendant quelque temps, puis revinrent au village, qui fut complétement brûlé avec tout ce qu'il contenait: les forts furent détruits, et les canons emportés comme trophées. Les pertes des Anglais ont été assez nombreuses; toutefois celles des indigènes sont bien plus considérables. Plusieurs chefs sont restés au nombre des morts; l'on assure que le grand schérif Osman lui-même est dangereusement blessé, et probablement les pirates seront privés de ce chef audacieux et entreprenant. On a trouvé chez les naturels la cloche du navire brémois *le Wilhelm-Ludwig*, ainsi que de nombreux débris d'autres bâtiments européens qu'ils ont pillés après des naufrages, ou dont ils se sont emparés à la mer.

» On ne saurait trop louer le contre-amiral de la vigueur dont il a fait preuve en cette occasion, dit en terminant le *Singapore-Free-Press*, et il serait bien à désirer que de temps à autre nos flottilles allassent visiter Bornéo pour infliger de sévères leçons aux pirates qui en infestent les côtes. »

La question des céréales en Angleterre.

La ligue contre la loi des céréales marche de conquêtes en conquêtes; hier c'était lord John Russell qui dans une lettre aux électeurs de la cité de Londres, reconnaissait l'urgence de l'abrogation de toute restriction à l'importation des grains étrangers; aujourd'hui c'est lord Morpeth, un des hommes d'Etat les plus éminents du parti *whig* qui s'associe sans restriction aux principes de la liberté commerciale. La déclaration de lord Morpeth, lue dans un grand *meeting* de partisans de l'*anti-corn-law-league* qui a eu lieu mardi à Leeds, a excité dans l'assemblée un véritable enthousiasme. L'adhésion d'hommes comme lord John Russell et lord Morpeth, est d'un effet immense en faveur de la ligue.

Voici la lettre de lord Morpeth :

« Mon cher monsieur Baines,

» J'apprends que l'on va tenir à Leeds un *meeting* afin de pousser les élections dans le sens des vues de l'association contre la loi des céréales. Vous vous rappellerez probablement que vous étiez présent dans une circonstance où, malgré de puissants motifs pour me déterminer, je ne voulus pas m'enguager sans restriction à poursuivre le but de la ligue. Ce qui s'est passé depuis, surtout ce qui se passe maintenant, ma sympathie pour mes anciens amis du district, quoique je compte moins que jamais sur un renouvellement de rapports politiques entre nous), la conscience de ce que la ligue a fait pour atteindre la fin si élevée qu'elle se propose; tout cela se réunit pour mettre un terme à toute hésitation, à toute réserve de ma part; et je vous écris cette lettre de mon propre mouvement sans m'être consulté au probable avec personne. La somme que je vous envoie pour la société est insignifiante; il n'est pas facile de prévoir quels appels nous seront peut-être adressés dans le courant de l'année prochaine; mais je désire donner le plus de solennité possible à l'expression de la conviction que j'éprouve que le moment est venu d'abroger définitivement la loi des céréales, et à ma protestation contre l'inaction prolongée du gouvernement au milieu de la crise actuelle. Croyez-moi, mon cher monsieur Baines, votre bien dévoué. »

Cette lettre a été lue dans un nombreux *meeting* des partisans du *free trade* à Leeds, et M. Cobden a fait remarquer que les 5 livres sterling offertes par lord Morpeth valaient pour l'association plus de 5,000 livres venues d'autre part.

Nouvelles commerciales.

L'administration des douanes françaises publie le tableau comparatif des principales marchandises importées en France pendant les dix premiers mois de l'année courante. Cette branche continue à être en progrès, et les résultats, que l'on peut comparer et totaliser au moyen des droits qu'ils produisent, n'ont pas encore cessé d'être supérieurs à ceux des deux années précédentes.

L'ensemble des droits perçus sur toutes les marchandises importées en France pendant les dix premiers mois de l'année s'élève à près de 130 millions; il n'était que de 126 millions en 1844 et de 119 en 1843. Les articles auxquels est due cette augmentation sont les cafés, les sucres étrangers. Il y a eu diminution sur les cotons en laine, les huiles d'olive; mais ces diminutions n'ont affecté que d'une manière très peu sensible le résultat général.

Le mois d'octobre, considéré séparément, a présenté à la douane une recette de 14 millions, près d'un million de plus qu'aux deux années précédentes.

Les céréales, sur lesquelles une discussion récente a pu éveiller l'attention publique, ont jusqu'à ce jour donné lieu à une importation moindre que dans les années précédentes. Cette importation était à la fin d'octobre d'environ un million de quintaux métriques, sur lesquels moins de la moitié (408,000) ont été acquittés aux entrepôts pour entrer dans la consommation. L'importation avait été de deux millions et demi en 1844 et de 1,500,000 en 1840, presque entièrement acquittés. A la même époque, il restait environ 300,000 quintaux de grains dont la moitié à Marseille. C'est cent mille quintaux de plus que l'année dernière.

Parmi les moyens suggérés pour remédier à la crise monétaire qui s'est fait sentir récemment en Allemagne, on mettait au premier rang la nécessité de développer et d'asseoir sur des bases solides le crédit public, au moyen de la création de banques d'escompte et de circulation. On citait l'exemple de l'Angleterre, qui, grâce à son admirable système de banques, a supporté, sans succomber, vingt années de guerres ruineuses, et qui exerce aujourd'hui une immense influence industrielle, commerciale et financière sur tous les points les plus reculés du globe. On évoquait le souvenir des banques de Venise, de Gênes, à l'aide desquelles, à une époque où la science du crédit était encore dans l'enfance, ces petites républiques sans territoire avaient pesé d'un poids énorme sur les destinées du monde. Les projets d'établissement de banques en Allemagne surgissaient de toutes parts, et, au dire des journaux du moins, les millions se souscrivaient par centaines. Aujourd'hui ces mêmes journaux nous apprennent que pas un de ces projets n'arrivera à sa réalisation. La banque qui devait avoir son siége à Dessau, après qu'on eut vainement sollicité l'autorisation de l'établir à Berlin, n'a pu s'organiser; son principal fondateur, le banquier Mendelssohn, de Berlin, déclare qu'il a rencontré des difficultés insurmontables. Le projet d'une banque qui devait s'organiser à Francfort et qui devait battre en brèche la maison Rothschild, a également échoué, et il en est de même de tous les autres projets du même genre qui ont défrayé la polémique des journaux allemands depuis deux ou trois mois.

La difficulté principale que rencontre la création d'une banque destinée à exercer son cercle d'activité au delà des limites de tel ou tel état allemand, provient surtout du manque d'un centre unique d'affaires; de la faculté réservée à chacun des gouvernements qui divisent l'Allemagne de réglementer comme il l'entend son système monétaire, faculté à laquelle est due l'absence d'un signe monétaire uniforme des échanges, et cette diversité de mauvaises pièces de monnaie si gênante même pour le simple voyageur.

On a remarqué un peu plus d'activité au marché d'Anvers pour quelques-uns des principaux articles. Les cotons en laine sans avoir précisément subi une hausse, ont acquis plus de fermeté; on a traité près de 1500 balles des Etats-Unis et une 100e de balles des Indes, destinées pour les fabriques de l'intérieur. Les nouvelles de Liverpool arrivées aujourd'hui, n'offrent rien de remarquable pour ce lainage; on a traité 7,000 balles des Etats-Unis dont 2,000 pour la spéculation, le marché s'est fermé très lourd et la marchandise offerte.

Les affaires en café ont aussi été plus animées sur notre place, la cargaison du navire *Océan*, s'élevant à 6,700 balles St-Domingue a été réalisée en bloc. La demande s'est également portée vers le Brésil, belle qualité, dont on a traité environ 2,900 balles, ce qui porte le chiffre des transactions à près de 9,500 balles, y compris quelques autres parties de St-Domingue et Java. Néanmoins les cours n'ont pas présenté de variation.

Les achats en cuirs, sans avoir acquis une grande importance, ont cependant été plus suivis que par le passé, 6,000 pièces de toutes sortes ont été traitées, mais avec un baisse de 2 à 3 cents pour les cuirs n'excédant pas le poids de 8 à 10 kil.; les cuirs lourds, ont conservé leur position.

La situation des sucres bruts reste la même, c'est-à-dire calme et sans affaires; état de chose qui influe sur les raffinés dans lesquels on note [illegible] 65 [illegible]

Le riz, très faible, est [illegible]; on n'achète que pour les strictes besoins.

Les alcalis, huiles, métaux, teintures de toutes sortes, ainsi que les tabacs, ne présentent rien de remarquable.

En céréales, le froment et le seigle ont éprouvé une baisse sensible; voir plus loin la note officielle sur les grains et graines.

(*Journ. du Commerce.*)

Affaires de Suisse.

Le conseil d'Etat de Lausanne est en réalité beaucoup plus embarrassé de son conflit avec les pasteurs qu'il ne voudrait le paraître. Après s'être fait donner par le grand-conseil des pouvoirs illimités pour faire face aux [illegible] dernière la

---

Quoique Simbad eût prononcé ces mots avec le plus grand sang-froid, ses yeux avaient lancé un regard de férocité étrange.

— Vous avez beaucoup souffert, monsieur? dit Franz.

Simbad tressaillit et le regarda fixément.

— A quoi voyez-vous cela? demanda-t-il.

— A tout, reprit Franz; à votre voix, à votre regard, à votre pâleur et à la vie même que vous menez.

— Moi! je mène la vie la plus heureuse que je connaisse, une véritable vie de pacha; je suis le roi de la création; je me plais dans un endroit, j'y reste; je m'ennuie, je pars; je suis libre comme l'oiseau, j'ai des ailes comme lui. Les gens qui m'entourent m'obéissent sur un signe; de temps en temps je m'amuse à railler la justice humaine en lui enlevant un bandit qu'elle cherche, un criminel qu'elle poursuit. Puis j'ai ma justice à moi, justice basse et haute, sans aursis et sans appel, qui condamne ou qui absout, et à laquelle personne n'a rien à voir. Ah! si vous aviez goûté de ma vie, vous n'en voudriez plus d'autre, et vous ne rentreriez jamais dans le monde, à moins que vous n'eussiez quelque grand projet à y accomplir.

— Une vengeance! par exemple, dit Franz.

L'inconnu fixa sur le jeune homme un de ces regards qui plongent au plus profond du cœur et de la pensée.

— Et pourquoi une vengeance? demanda-t-il.

— Parce que, reprit Franz, vous m'avez l'air d'un homme qui, persécuté par la société, a quelque compte terrible à régler avec elle.

— Eh bien! fit Simbad en riant de son rire étrange, qui montrait ses dents blanches et aiguës, vous n'y êtes pas; tel que vous me voyez, je suis une espèce de philanthrope, et peut-être un jour irai-je à Paris pour faire concurrence à M. Appert et à l'Homme au petit manteau bleu.

— Et ce sera la première fois que vous ferez ce voyage?

— Oh! mon Dieu oui. J'ai l'air d'être bien peu curieux, n'est-ce pas? mais je vous assure qu'il n'y a pas de ma faute si j'ai tant tardé; cela viendra un jour ou l'autre.

— Et comptez-vous faire bientôt ce voyage?

— Je ne sais encore; il dépend de circonstances soumises à des combinaisons incertaines.

— Je voudrais pouvoir vous y [illegible], je tâcherais de vous rendre, en tant qu'il serait en mon pouvoir, l'hospitalité que vous me donnez si largement à Monte-Christo.

— J'accepterais votre offre avec grand plaisir, reprit l'hôte; mais malheureusement, si j'y vois, ce sera peut-être incognito.

Cependant le souper s'avançait et paraissait avoir été servi à la seule intention de Franz, car à peine si l'inconnu avait touché du bout des dents à un ou deux plats du splendide festin qu'il lui avait offert, et auquel son convive inattendu avait fait tant d'honneur. Enfin Ali apporta le dessert, ou plutôt [illegible] les corbeilles des mains des statues et les posa sur la table. Entre les deux corbeilles, il plaça une petite coupe de vermeil fermée par un couvercle de même métal.

Le respect avec lequel Ali avait apporté cette coupe piqua la curiosité de Franz. Il leva le couvercle, et vit une espèce de pâte verdâtre qui ressemblait à des confitures d'angélique, mais qui lui était parfaitement inconnue. Il replaça le couvercle, ne sachant de ce que la coupe contenait après avoir remis le couvercle qu'avait de avoir levé, et en reportant les yeux sur son hôte, il le vit [illegible] son étonnement.

— Vous ne pouvez pas deviner, lui dit celui-ci, quelle espèce de comestible contient ce petit vase, et cela vous intrigue, n'est-ce pas?

— Je l'avoue.

— Eh bien! cette sorte de confiture verte n'est ni plus ni moins que l'ambroisie qui [illegible] à la table de Jupiter.

— Mais cette ambroisie, dit Franz, sans [illegible], en passant par la main des hommes, a-t-elle perdu son nom céleste pour prendre un nom humain? En langue vulgaire, comment cet ingrédient, pour lequel, au reste, je ne me sens pas une grande sympathie, s'appelle-t-il?

— Eh! voilà justement [illegible] son origine matérielle, s'écria Simbad; souvent nous passons auprès de bonheur sans le voir, sans le regarder, ou, si nous l'avons vu et regardé, sans le reconnaître. Etes-vous un homme positif, et l'or est-il votre dieu? goûtez à ceci, et les mines du Pérou, de Guzerate et de Golconde vous seront ouvertes. Etes-vous un homme d'imagination? êtes-vous poète? goûtez encore à ceci, et les barrières du possible disparaîtront. Les champs de l'infini vont s'ouvrir; vous vous promènerez, libre de cœur, libre d'esprit, dans le domaine sans bornes de la rêverie. Etes-vous ambitieux? soupirez-vous après les grandeurs de la terre? goûtez de ceci toujours, et dans une heure vous serez roi, non pas roi d'un petit royaume caché dans un coin de l'Europe, comme la France, l'Espagne ou l'Angleterre, mais roi du monde, roi de l'univers, roi de la création. Votre trône sera dressé sur la montagne où Satan emporta Jésus; et sans avoir besoin de lui faire hommage, sans être forcé de lui baiser la griffe, vous serez le souverain maître de tous les royaumes de la terre. N'est-ce pas tentant ce que je vous offre là, dites, et n'est-ce pas une chose bien facile, puisqu'il n'y a que cela à faire? Regardez.

A ces mots, il découvrit à son tour la petite coupe de vermeil qui contenait la substance tant louée, prit une cuillerée à café des confitures magiques, la porta à sa bouche et la savoura lentement, les yeux à moitié fermés et la tête renversée en arrière. Franz lui laissa tout le temps d'absorber son mets favori, puis, lorsqu'il le vit un peu revenu à lui:

— Mais enfin, dit-il, qu'est-ce que cet mets si précieux?

— Avez-vous entendu parler du Vieux de la Montagne? lui demanda son hôte, le même qui voulut faire assassiner Philippe-Auguste?

— Sans doute.

— Eh bien! vous savez qu'il régnait sur une riche vallée qui dominait la montagne, d'où il avait pris son nom pittoresque. Dans cette vallée étaient de magnifiques jardins plantés par Hassen-ben-Saba, et dans des jardins des pavillons isolés. C'est dans ces pavillons qu'il faisait entrer ses élus, et là il leur faisait manger, dit Marco Polo, une certaine herbe qui les transportait dans le paradis, au milieu de plantes toujours fleuries, de fruits toujours mûrs, de femmes toujours vierges. Or ce que ces jeunes gens bienheureux prenaient pour la réalité, c'était ce rêve; mais un rêve si doux, si enivrant, si voluptueux, qu'ils se vendaient corps et âme à celui qui le leur avait donné, et qu'obéissant à ses ordres comme à ceux de Dieu, ils allaient frapper au bout du monde la victime indiquée, mourant dans les tortures sans se plaindre, à la seule idée que la mort qu'ils subissaient n'était qu'une transition à cette vie de délices dont cette herbe sainte, servie devant vous, leur avait donné un avant-goût.

— Alors, s'écria Franz, c'est du hatchis. Oui, je connais cela, de nom, du moins.

— Justement vous avez dit le mot, seigneur Aladin, c'est du hatchis, tout ce qui se fait de meilleur et de plus pur en hatchis à Alexandrie, du hatchis d'Abou-Gor, le grand faiseur, l'homme unique, l'homme à qui l'on devrait bâtir un palais avec cette inscription: *Au marchand de bonheur, le monde reconnaissant.*

— Savez-vous, lui dit Franz, que j'ai bien envie de juger par moi-même de la vérité ou de l'exagération de vos éloges.

— Jugez par vous-même, mon hôte, jugez; mais ne vous en tenez pas à une première expérience. Comme en toute chose, il faut habituer les sens à une impression nouvelle douce ou violente, triste ou joyeuse. Il y a une lutte de la nature contre cette divine substance, de la nature qui n'est pas faite pour la joie, et qui se cramponne à la douleur. Il faut que la nature vaincue succombe dans le combat; il faut que la réalité succède au rêve, et alors le rêve règne en maître, alors c'est le rêve qui devient la vie et la vie qui devient le rêve; mais quelle différence dans cette transfiguration, c'est-à-dire qu'en comparant les douleurs de l'existence réelle aux jouissances de l'existence factice, vous ne voudrez plus vivre jamais, et que vous voudrez rêver toujours. Quand vous quitterez votre monde à vous pour le monde des autres, il vous semblera passer d'un printemps napolitain à un hiver lapon. Il vous semblera quitter le paradis pour la terre, le ciel pour l'enfer. Goûtez du hatchis, mon hôte, goûtez-en!

Pour toute réponse, Franz prit une cuillerée de cette pâte merveilleuse, mesurée sur celle qu'avait prise son Amphitryon, et la porta à la bouche.

— Diable, fit-il après avoir avalé ces confitures divines, je ne sais pas encore si le résultat sera aussi agréable que vous dites, mais la chose ne me paraît pas aussi incroyable que vous l'affirmez.

— Parce que les houppes de votre [illegible] ne sont pas encore faites à la sublimité de la substance qu'elles dégustent. Dites-moi, est-ce que dès la première fois vous avez aimé les huîtres, le [illegible] porter, les truffes, toutes choses que vous avez adorées par la suite? [illegible] ce que vous comprenez les Romains qui assaisonnent les faisans avec [illegible] fœtida, et les Chinois qui mangent des nids d'hirondelles? eh mon [illegible] ion. Eh bien! il en est de même du hatchis: mangez-en huit jours de [illegible] seulement, et, au bout de huit jours, nulle nourriture ou monde ne vous paraîtra atteindre à la finesse de ce goût qui vous paraît peut-être aujourd'hui fade et nauséabond. D'ailleurs passons dans la chambre à côté, c'est-à-dire dans votre chambre, et Ali va nous servir le café et nous donner des [illegible].

Tous deux se levèrent, et pendant que celui qui s'était donné le nom de Simbad, et que nous avons ainsi nommé, de façon à pouvoir, comme son convive, lui donner une dénomination quelconque, donnait quelques ordres à son domestique, Franz entra dans la chambre attenante.

difficulté, il n'imagine rien de mieux ni de plus habile que de s'adresser aux pasteurs démissionnaires eux-mêmes, pour les supplier de reprendre leurs fonctions. Voici quelques passages d'une circulaire fort curieuse, adressée à *la majorité* des ministres qui les ont résignées :

« Le conseil-d'état veut bien admettre que le parti auquel vous vous êtes arrêté vous a été imposé par la force des circonstances, et que vous n'avez pas calculé toutes les suites de votre retraite. Tout le monde est sujet à l'erreur, et l'on peut se tromper avec les meilleures intentions du monde, surtout quand le temps fait défaut à la réflexion. L'un des vénérables pasteurs démissionnaires a déjà retiré sa démission, avouant sans détour que confesser son erreur était plus chrétien que d'y persister. Pourquoi ne suivriez-vous pas un si bel exemple ?

» Toutes les craintes que vous avez conçues pour la liberté de l'enseignement ecclésiastique ne doivent-elles pas disparaître devant l'examen approfondi de notre jugement du 3 de ce mois, et des considérations sur lesquelles il se fonde, et qui ne contiennent rien qui ne soit en parfaite harmonie avec la discipline ecclésiastique, la constitution, et les principes fondamentaux de l'église protestante. Le conseil d'État n'exige pas, bien que les lois soient pour lui, que vous vous conformiez à tous les ordres du pouvoir exécutif. Soyez donc persuadé que votre retour dans le giron de l'église est notre plus sincère désir. Si, contre toute attente, vous persistez dans votre résolution, si deux jours après la réception de cette circulaire votre démission n'est pas retirée purement et simplement, et sans condition, vous serez considéré comme démissionnaire, et rayé de la liste des ministres du saint évangile. Le conseil d'Etat s'engage à changer et à placer ailleurs les ministres et vicaires qui voudraient retirer leur démission, et qui, après les derniers événements, ne croiraient plus pouvoir exercer leurs fonctions dans leurs anciennes communes avec toute l'efficacité désirable.

» La présente circulaire n'est adressée qu'à la majorité des pasteurs démissionnaires. Vous concevrez sans peine que ceux qui ont pris la part la plus active aux conférences du 11 et du 12 ne seraient pas admis à en bénéficier.

» Recevez nos salutations chrétiennes. »

« Malgré le ton patelin et l'onction d'emprunt de cette circulaire, le conseil-d'Etat en sera pour ses avances. Cinq pasteurs, ni plus ni moins, ont retiré leur démission ; le chiffre de ceux qui ont résigné leurs fonctions s'élève déjà à 184, et tout annonce qu'il augmentera encore. »

Voici le décret de sanction rendu par le grand-conseil de St-Gall dans l'affaire de l'évêché :

Le grand-conseil du canton de St-Gall, ayant lu et examiné le concordat soumis à sa sanction, conformément à la loi du 26 janvier 1832 sur le maniement séparé des affaires de l'une et l'autre confession, article 8, et lequel a pour titre : « Concordat du collége catholique du grand-conseil du canton de St-Gall avec le saint-siége touchant la réorganisation de l'évêché de St-Gall » du 7 novembre 1845, non moins que le décret du collége catholique du grand-conseil du canton de St-Gall, à la date du 21 novembre 1845, pour l'exécution du concordat ci-dessus touchant l'évêché ; attendu que ce concordat, joint au décret du collége catholique du grand-conseil portant la date du 21 novembre 1845, et qui a été soumis simultanément à la sanction du grand-conseil, n'est point hostile à la constitution ni aux lois existantes, que les priviléges de l'état n'en souffrent aucun danger ni préjudice quelconque et qu'il est émané de l'autorité régulière ; arrête :

L'état donne son approbation au concordat mentionné plus haut et qui a pour titre : « Concordat du collége catholique du grand-conseil du canton de St-Gall avec le saint-siége touchant la réorganisation de l'évêché de St-Gall » du 7 novembre 1845, conjointement avec le décret du collége catholique du grand-conseil du canton de St-Gall, à la date du 21 novembre 1845, pour l'exécution du concordat susdit touchant l'évêché, sous réserve de tous ses droits souverains qui appartiennent à l'état dans ses rapports vis-à-vis de la communauté catholique, ainsi que de la garantie attestée par l'article 8 de la constitution et qui assure à l'état l'exercice libre et illimité du symbole et du culte évangélique jouissant des mêmes droits que le catholique.

Donné à St-Gall, le 21 novembre 1845.

Nouvelles de Turquie.

Constantinople, 12 novembre.

L'ambassadeur d'Angleterre a eu, samedi dernier, une conférence avec le ministre des affaires étrangères, relativement à la question turco-persane. Il paraît que dans cette conférence toutes les difficultés qui avaient retardé si longtemps l'arrangement de ce différend ont été aplanies.

Une question qui préoccupe aussi beaucoup la Porte en ce moment est celle du traité du commerce qu'elle négocie avec la Russie. A la suite du traité de commerce signé le 16 août 1838 entre la Turquie et l'Angleterre, toutes les puissances européennes avaient traité séparément avec la Porte sur les mêmes bases, ou simplement adhéré au traité anglais ; toutes, excepté la Russie. Or, le traité du 16 août, en retour de l'abolition des monopoles, stipulait une assez forte augmentation de droits à l'entrée et à la sortie des marchandises. La Russie profitait donc des avantages résultant pour le commerce de l'abolition des monopoles, sans être soumise, comme les autres, à une augmentation de droits, à la sortie ; il est vrai, le gouvernement turc avait bien imaginé de faire payer au vendeur la différence lorsque l'acheteur était un sujet russe, mais l'acheteur russe refusant dans la plupart des cas de faire connaître le vendeur, cette différence de 9 p. c. était donc presque toujours perdue pour la douane. A l'entrée, la différence de douane n'est que de 2 p. c., et, à la rigueur, la Porte pourrait encore, en se tenant strictement aux termes de ses anciennes stipulations commerciales avec la Russie, faire payer ces 2 p. c. à l'acheteur, et rendre illusoires les avantages de sa position exceptionnelle, mais on ne l'a pas fait. Il en est résulté que pendant ces dernières années toutes les maisons de commerce européennes en étaient réduites à se servir de commissionnaires russes pour faire leurs achats en province, et pour l'importation beaucoup d'entr'elles se faisaient également adresser leurs marchandises d'Europe sous le nom d'un agent russe.

Aujourd'hui, la Russie négocie un traité et toutes les puissances qui ont adhéré à celui du 15 août ont à renouveler leur tarif. La Prusse, comme puissance principale du *Zollverein*, a même envoyé ici pour cet objet un agent spécial ; la France en a fait de même. Le moment était donc venu pour toutes les puissances d'examiner sérieusement cette question, et il n'est pas douteux qu'en présence du mauvais vouloir du ministère, des tracasseries de toute espèce qu'il suscitait, des avantages assurés à la Russie, le commerce européen aurait été disposé à faire bon marché du traité du 16 août. Heureusement les choses ont tout-à-coup changé de face ; les partisans du monopole sont éloignés des conseils du gouvernement et l'auteur du 15 août, Rechid-Pacha, est nommé ministre des affaires-étrangères ; on peut donc être assuré que toutes ces questions seront réglées d'une manière équitable et conforme aux intérêts du pays. D'ailleurs le traité qui se négocie avec la Russie, et dont les stipulations se rapprochent, dit-on, beaucoup de celles du traité du 16 août, lèvera déjà une partie des difficultés. Le traité russe est très-avancé. Lundi dernier, le ministre des affaires-étrangères a eu avec le directeur des douanes, Tahir-Bey, une conférence sur ce sujet.

Grande Salle Tivoli.

SAMEDI, 6 DÉCEMBRE 1845.

A l'occasion de l'anniversaire de Sa Majesté le Roi,

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Le bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

ANNONCES.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART ET A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX,

Un très-beau Fusil de Chasse, à deux coups, entièrement neuf, avec caisse et tous les accessoires. Ce fusil, qui n'a pas encore servi, sort de la Fabrique de l'excellent arquebusier Chaumont, à Liége, qui a confectionné les superbes Armes de Luxe pour S. M. le Roi des Pays-Bas.

S'adresser au bureau du *Journal de La Haye*.

Celle-ci était d'un ameublement plus simple, quoique non moins riche. Elle était de forme ronde, et un grand divan régnait tout à l'entour. Mais, divans, murailles, plafonds et parquets étaient tout tendus de peaux magnifiques, douces et moelleuses comme les plus moelleux tapis ; c'étaient des peaux de lions de l'Atlas aux puissantes crinières, c'étaient des peaux de tigres du Bengale aux chaudes rayures, des peaux de panthères du Cap, tachetées joyeusement comme celle qui apparaît à Dante ; enfin des peaux d'ours de la Sibérie, et de renards de Norwége, et toutes ces peaux étaient jetées en profusion les unes et les autres, de façon qu'on eût cru marcher sur le gazon le plus épais, et reposer sur le lit le plus soyeux. Tous deux se couchèrent sur les divans ; des chibouques aux tuyaux de jasmin et aux bouquins d'ambre étaient à la portée de la main, et toutes préparées pour qu'on n'eût pas l'ennui de fumer deux fois dans la même. Ils en prirent chacun une. Ali les alluma et sortit pour aller chercher le café.

Il y eut un moment de silence, pendant lequel Simbad se laissa aller aux pensées qui semblaient l'occuper sans cesse, même au milieu de sa conversation, et Franz s'abandonna à cette rêverie molle dans laquelle on tombe presque toujours en fumant l'excellent tabac, qui semble emporter avec la fumée toutes les pensées de l'esprit, et rendre en échange au fumeur tous les rêves de l'ame.

Ali apporta le café.

— Comment le prendrez-vous ? dit l'inconnu ; à la française ou à la turque, fort ou léger, sucré ou non sucré, passé ou bouilli ? à votre choix ; il y en a de préparé de toutes les façons.

— Je le prendrai à la turque, répondit Franz.

— Et vous avez raison, s'écria son hôte ; cela prouve que vous avez des dispositions pour la vie orientale. Ah ! les Orientaux, voyez-vous, ce sont les seuls hommes qui sachent vivre. Quant à moi, ajouta-t-il avec un de ces singuliers sourires qui n'échappaient pas au jeune homme, quand j'aurai fini mes affaires à Paris j'irai mourir en Orient, et si vous voulez me retrouver, alors il faudra venir me chercher au Caire, à Bagdad ou à Ispahan.

— Ma foi, dit Franz, ce sera la chose du monde la plus facile, car je crois qu'il me pousse des ailes d'aigle, et avec elles je ferais le tour du monde en vingt-quatre heures.

— Ah ! ah ! c'est le hatchis qui opère ; ouvrez vos ailes et envolez-vous dans les régions surhumaines ; ne craignez rien, veille sur vous, et si, comme celles d'Icare, vos ailes fondent au soleil, nous sommes là pour vous recevoir.

Alors il dit quelques mots arabes à Ali, qui fit un signe d'obéissance et se retira, mais sans s'éloigner. Quant à Franz, une étrange transformation s'opérait en lui : toute la fatigue physique de la journée, toutes préoccupations d'esprit qu'avaient fait naître les événements du soir disparaissaient comme dans un premier moment de repos où l'on vit encore assez pour sentir venir le sommeil. Son corps semblait acquérir une façon inouïe, ses sens semblaient doubler leurs facultés. L'horizon allait toujours s'élargissant, mais non plus cet horizon sombre sur lequel planait une vague terreur, et qu'il avait vu avant son sommeil, mais un horizon bleu, transparent, vaste, avec tout ce que la mer a d'azur, avec tout ce que le soleil a de paillettes, avec tout ce que la brise a de parfum ; puis au milieu du chant de ses matelots, chants si limpides et si clairs qu'on en eût fait une harmonie divine si l'on eût pu les noter, il voyait apparaître l'île de Monte-Christo, non plus comme un écueil menaçant sur les vagues, mais comme une oasis perdue dans le désert ; puis, à mesure que la barque approchait, les chants devenaient plus nombreux, car une harmonie enchanteresse et mystérieuse montait de cette île à Dieu, comme si quelque fée comme Lorelay ou quelque enchanteur comme Amphion, eût voulu y attirer une âme ou y bâtir une ville.

Enfin la barque toucha la rive, mais sans effort, sans secousse, comme les lèvres touchent les lèvres, et il sembla à Franz qu'il entrait dans la grotte sans que cette musique charmante cessât. Il descendit, ou plutôt il lui sembla descendre quelques marches, respirant un air frais et embaumé comme celui qui devait régner autour de la grotte de Circé, composé de tels parfums, qu'ils font rêver l'esprit, de telles ardeurs, qu'ils font brûler les sens, et il revit tout ce qu'il avait vu avant son sommeil, depuis Simbad, l'hôte fantastique, jusqu'à Ali, le serviteur muet ; puis tout sembla s'effacer et se confondre sous ses yeux comme les dernières ombres d'une lanterne magique qu'on éteint, et il se retrouva dans la chambre aux statues, éclairée seulement d'une de ces lampes antiques et pâles qui veillent au milieu de la nuit sur le sommeil de la volupté.

C'étaient bien les mêmes statues riches de formes, de luxure et de poésie, aux yeux magnétiques, aux sourires ironiques, aux chevelures opulentes. C'étaient Phryné, Cléopâtre, Messaline, ces trois grandes courtisanes ; puis au milieu de ces ombres impudiques se glissait comme un rayon pur, comme un ange chrétien au milieu de l'Olympe, une de ces figures chastes, une de ces ombres calmes, une de ces visions douces qui semblaient voiler son front virginal sous toutes ces impuretés de marbre.

Alors il lui parut que ces trois statues avaient réuni leurs trois amours pour un seul homme, et que cet homme c'était lui ; quelles s'approchaient du lit où il rêvait un second sommeil, les pieds perdus dans leurs longues tuniques blanches, les cheveux se déroulant comme une onde, avec une de ces poses auxquelles résistaient les saints, mais auxquelles succombaient les dieux, avec un de ces regards inflexibles et ardents comme celui du serpent sur l'oiseau, et qu'il s'abandonnait à ces regards douloureux comme une étreinte, voluptueux comme un baiser.

Il sembla à Franz qu'il fermait les yeux, et qu'à travers le dernier regard qu'il jetait autour de lui, il entrevoyait la statue pudique qui se voilait entièrement ; puis, ses yeux fermés aux choses réelles, ses sens s'ouvrirent aux impressions impossibles. Alors ce fut une volupté sans trêve ; un amour sans repos comme celui que promettait le prophète à ses élus. Alors toutes ces bouches de pierre se firent vivantes, au point que pour Franz, subissant pour la première fois l'empire du hatchis, cet amour était presque une douleur, cette volupté presque une torture, lorsqu'il sentait passer sur sa bouche altérée les lèvres de ces statues, souples et froides comme les anneaux d'une couleuvre. Mais plus ses bras tentaient de repousser cet amour inconnu, plus ses sens subissaient le charme de ce songe mystérieux ; si bien qu'après une lutte pour laquelle on eût donné son âme, il s'abandonna sans réserve et finit par retomber, haletant, brûlé de fatigue, sous les enchantements de ce rêve infini.

(*La suite à demain.*)

VENTE EXTRAORDINAIRE

POUR CAUSE DE DÉPART

de Toiles, de Services de Table en Damas, etc., etc.

On sait en Hollande que tout sujet prussien est tenu au service militaire, et le soussigné se trouvant aujourd'hui dans la nécessité de quitter la Hollande pour retourner en Prusse satisfaire aux lois de son pays, est contraint de se défaire de parties très-considérables de **Toiles et Services de Table en Damas**, qu'il avait importées à Amsterdam dans le but d'y former un établissement ; pour faciliter le prompt écoulement de ses marchandises, il vient d'en expédier une partie à La Haye, pour en essayer la vente dans ce pays, ne pouvant à cause des droits élevés les réexporter et se trouvant forcé de les vendre à tout prix. Tout connaisseur pourra se convaincre qu'aux prix auxquels il vend ses toiles, la main d'œuvre n'est pas même payée. Le soussigné recommande surtout à toutes les mères de famille, de profiter de cette occasion pour faire l'acquisition de toiles d'une excellente qualité. Le prix-courant ci-après indique les prix les plus minimes.

NB. Toutes ces toiles sont fabriquées avec des fils tissés à la main.

Tapis de Table écrus, de 60 cents à fl. 5. **Toiles** dites *Gebürgslein*, les 50 aunes fl. 12 (autrefois fl. 26). Idem *Hernhutter*, de 58 aunes la pièce pour 15 grandes chemises d'homme fl. 18, 20, 22 et 26, (autrefois fl. 40, 50, 58, 66) toiles superfines pour chemises fl. 28, 32 et 40, (autrefois fl. 50, 60 et 70.

Linge de Table : une nappe de 5 aunes de longueur d'une pièce avec 12 serviettes fl. 9, 12 et 15, (autrefois fl. 25, 28 et 32.)

Linge de table damassé : une nappe de 5 aunes avec 12 serviettes fl. 10 et 12, (autrefois fl. 25 et 36). Idem de plus fine qualité (16, 19 et 20, autrefois fl. 45 et 54). Idem d'une qualité supérieure, autrefois fl. 90 et 100, se vend à fl. 33 et 42. Une partie de nappes au prix de 2 ½ et 5 ½, se vendent maintenant à 90 cents et fl. 1.90. **Servilettes** damassées et autres à cents à fl. 1.

Un assortiment exquis de **Mouchoirs de Poche** de toile avec bordures de 90 cents à fl. 1.80 et 5. **Essuie-mains,** autrefois fl 13 et 14, maintenant fl. 6 et 7.

Le soussigné avertit le public que les bas prix de ces articles ne doivent inspirer aucune défiance contre la bonne qualité de ces marchandises ; l'œil exercé du public connaisseur pourra facilement s'en convaincre, et le soussigné accorde d'ailleurs la faculté à l'acheteur de passer à l'eau les marchandises pour s'assurer de la vivacité des couleurs.

Tout se vend au prix fixe dans son magasin établi à l'**Hôtel du Lion d'or,** *Hofstraat*, à La Haye.

W. Lowenthal.

TE KOOP

de **Opstand** van het **CAFÉ ANGLAIS**, des verkiezende Benedenhuis IN HUUR. — Te bevragen bij den Heer E. LEON, *Twee Wagenstraat.*

DÉPOTS

du **Rob Régénérateur Mixture Anti-Gonorrhéique, Pommade Dépurative ;** des **Bougies**, du docteur Girement de St.-Gervais.

Sirop Anti Goutteux, de M. Boubée.
Sirop de Sarsapareille, concentré de M. Quet.
Sirop de Digitale, de M. Labelonye.
Pâte Pectorale de Mou de Veau, de M. Dégenétais.
Alcool de Menthe, de M. Ricqles.
Rob Antisyphilitique.

Chez **J. H. van Romondt**, Pharmacien, [illegible]

M. A. Rietstap Fils

a l'honneur d'informer le Public que depuis peu il a ouvert son Commerce en Ornements d'Eglise, et que son Magasin est largement pourvu de Tapisseries, Velours de Lyon, Etoffes brochées, Damas, Tissus de Verre pour Ameublements, etc.

Hoogstraat, section E, n° 343, au premier.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1er Décembre.

		Int.	COURS 30 nov.	OUVERT.	FERMÉ.
	Dette active	2½	59 9/16	59	59
	Dito dito	3	71 1/8	71 15/16	72
	Dito en liquidation	3	—	72	—
	Dito dito	4	94 3/8	94 5/16	94
	Dito des Indes	4	94	94	—
Pays-Bas.	Syndicat	4½	—	99 1/2	—
	Dito	3½	—	89 1/2	—
	Société de Commerce	4½	158	157 7/8	158
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	113 1/2	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105 1/8	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	104 3/8	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Russie	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98	—
	Emprunt de 1840	4	—	91	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	89 3/8	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	6 7/8	—
Espagne	Deferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	22 7/8	23
	Dito	3	—	—	—
	Coupons Ardoins		—	22 7/8	—
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836		—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres		—	57	57

Bourse d'Anvers du 1er Décembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 22 ½, ⅝ P. — Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse ». — Actions après la Bourse (2 ½ heures), Ardoins 22 7/16 A. ½ P.

Bourse de Londres du 29 Novembre.

3 % Cons. 94 ½. — 2½ % Holl. 53 ½, ⅝. — 4 % 91, 91 ½. — Esp. 5 % 27 ½, 28 % 37 ½. — Portug. 56, 58. — Russes 111, 112.

Bourse de Vienne du 24 Novembre.

Métalliques, 5 % 111 ½. — Lots de fl. 500, 307 ½. — Lots de fl. 250, 129. — Actions de la Banque 1604.

LA HAYE, chez **Léopold Lœhenberg**, *Lage Nieuwstraat*.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELT et FILS, *Beurssteeg* ; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg*.